



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 20
- Excusés : 7
- Votants : 24
dont 4 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	24	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**AFFAIRES
BUDGETAIRES**

Ouverture du quart des
crédits d'investissement
avant vote du budget

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 26/01/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 26/01/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-deux janvier deux mil vingt-six à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHÉ (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 janvier 2026

PRESENTS :

Alain LAPACHERIE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, André CHASTAN, Bernard GILLET, Henri ROSENDON, Denis LOUBRIAT, Sylvie POLOMACK Elisabeth DEJEAN, Nathalie BIGEAT-MARCOU, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU, Geoffrey GIBERT, Jérôme MIRAT, Brigitte NIRONI, Stéphane RAYNAUD.

EXCUSES :

Martine JUGIE (pouvoir donné à Alain LAPACHERIE), Thierry DUPONT (pouvoir donné à Alain ISELIN), Dominique BORDEROLLE (pouvoir donné à Marie-Paule TOURNADOUR), Elisabeth GODIN-SAULIERE, Carine PERRIER (pouvoir donné à Nathalie EL KEJJAOU), Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

SECRETAIRE : Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1612-1 ;

Vu la délibération n° 2025.029 du 10 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025 de la commune ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur ;

Considérant qu'il convient d'autoriser le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026 ;

Considérant que le montant et l'affectation des crédits sont détaillés dans le tableau suivant :

CHAPITRE	BUGET 2025	ANTICIPATION sur CREDITS 2026
20	95 924,60 €	23 981,15 €
21	216 330,92 €	54 082,73 €
23	2 202 659,55 €	550 664,89 €
TOTAL	2 514 915,07 €	628 728,77 €

Après délibération, l'assemblée :

- **AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2025 nécessaires, avant l'adoption du budget primitif 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 soit 628 728,77 € tels que répartis dans le tableau ci-dessus.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 22 janvier 2026,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE